

Présents : M. BEGON, Maire

Messieurs BAILLARGEAT et GENET adjoints

Mmes, CHACON, DUMAS, DURAND, et DUVEAU, Mes, BRUNET, GAUTHIER et GUILLON

Ouverture de la séance : 19h40

Absents: Néant

Avant de débiter la réunion, M. le Maire rappelle au Conseil que M. Didier Leboucher, gérant du café- restaurant est en liquidation judiciaire depuis le 27 avril et que celui-ci a déménagé.

Un état des lieux a été fait , le logement ainsi que le local commercial sont dans un état correct.

Souhaitant la réouverture du restaurant au plus tôt, il propose au Conseil de recevoir M. Laurent Trouvé , restaurateur et sa compagne Mme Milène Lopes, candidats à la reprise du commerce .

Après un rapide tour de table de présentation, M Trouvé et sa compagne exposent leur projet : M. Trouvé (20 ans d'expérience professionnelle dans la restauration) souhaiterait proposer une cuisine traditionnelle avec un menu ouvrier et plat du jour le midi mais aussi des menus à la carte

Le restaurant serait ouvert tous les jours à midi, les vendredis, samedis soir et dimanches midi de mars à septembre.

Une formule Multi services serait possible .

M.Trouvé proposerait également au mandataire judiciaire le rachat du matériel appartenant à M. Leboucher (mobilier et matériel de service).

Séance du Conseil Municipal :

Lecture et approbation du compte rendu du 15 avril

Café-Restaurant

Le Conseil estime que le projet de M Trouvé est tout à fait cohérent et envisageable et accepte la proposition mais avec des conditions rigoureuses :

- Bail précaire d'un an
- Caution plafonnée à 5000 euros en garantie d'éventuels loyers impayés .

Afin d'améliorer l'attractivité du café-restaurant, M. le Maire propose de changer le nom du café « le Relais de Saint-Hilaire , le Conseil opte pour l'enseigne « Au fil de la Benaize ».

M. le Maire rappelle qu'il est assigné au Tribunal de Bobigny le 16 juin par l'avocat de la caution de M. Didier Leboucher qui souhaite négocier un étalement du règlement des impayés sur 24 mois.

Décision modificative

M. le Maire rappelle que dans le Budget 2016, la vente de chemins communaux (délibération du 15 avril) a été prévue pour une recette de 8000 euros.

Or, selon l'instruction budgétaire des collectivités, le produit de ces ventes ne peut être inscrit au Budget tant qu'elles ne sont pas encore réalisées, aussi propose-t-il de faire une décision modificative, comme suit :

Compte 675 (valeur comptable des immobilisations cédées): -8000 euros

Compte 775 (produit des cessions d'immobilisations) : -8000 euros

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Avis sur la vente de 4 logements situés allée de Tilleuls

M. le Maire fait part au Conseil que La DDT sollicite l'avis du Conseil municipal pour la vente de 4 logements sis aux 2, 4, 6 et 8 allée des Tilleuls, la commune étant caution des emprunts.

Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Logements conventionnés

M. le Maire rappelle au Conseil que les deux logements sis au 4 et 4 bis place de l'église ne sont pas loués depuis plus de deux ans et ajoute qu'un éventuel locataire n'a pu accéder à l'un de ces logements, celui-ci ne répondant pas aux critères d'attribution (dépassement du plafond de ressources), aussi propose-t-il de dénoncer ladite convention afin de ne pas seulement limiter l'offre aux personnes à faible revenu.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Avenant au mandat de gestion de la SCALIS

Souhaitant désormais reprendre la gestion des deux appartements situés à l'étage (sis au 4 et 4 bis place de l'église), ceux-ci n'étant pas loués depuis plus de deux ans, M. le Maire propose de dénoncer le mandat de gestion pour ces deux logements.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

- ✓ *L'appartement du 4 place de l'église sera loué au mois de juillet*
- ✓ *une réponse est attendue pour le 4 bis.*

Subventions aux associations

Le Conseil fixe certaines subventions 2016 comme suit :

Comité des Loisirs	300 €
Familles rurales	75 €
Société de chasse	75 €
Le Goujon de la Benaize	75 €
Le Souvenir Français	75 €
Les Ménigouttes en selle	75 €
Les Donneurs de sang	75 €

Séance close à 21h50